

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU

DU 21 OCTOBRE 2022 A 20 H 30

Le 21 octobre 2022 à 20 h 30, le Conseil Municipal convoqué le 12 octobre 2022, s'est réuni à la mairie sous la présidence de André DUBOEUF, Maire.

Présents : DUBOEUF André, OUILLOU Christian, DUMAS Lucien, DOLMAZON Hervé, AUTIN Christiane, CHOMIENNE Sandrine, SCHYMETZKY Marie-Thérèse, ROCHELET Josiane, BROTTES Rose Marie, LIBEYRE Philippe, GOUDARD Hervé, BROTTES Joëlle,

Absents : GOURDARD Hervé

Procuration : HOCHET Sébastien à DUBOEUF André

Secrétaire de séance : SCHYMETZKY Marie-Thérèse

Approbation du compte-rendu du précédent conseil :

Le compte-rendu du conseil municipal du 20 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

1. MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN PÔLE CULTUREL A SAINT-JEURES – RESULTAT APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire rappelle qu'il est prévu de réaliser des travaux pour la construction d'un pôle culturel à SAINT-JEURES. Un appel d'offres a été lancé pour la maîtrise d'œuvre, neuf cabinets ont remis une offre, l'agence AYDOSTIAN Linda a été retenu pour un montant de 70 512 € HT.

Approuvé à l'unanimité

2. AMENAGEMENT DU BOURG 2021 – MAÎTRISE D'ŒUVRE – AVENANT N° 2

Monsieur le Maire rappelle l'offre faite par le bureau d'étude GEOA pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre de l'opération suivante :

« Aménagement du Bourg 2021 ».

Le montant de l'offre globale était de 7350 € HT soit 8820 € TTC.

L'objet de l'avenant n° 2 consiste à la division du marché en tranches et à fixer les honoraires pour la tranche 2 « route du Debat à Freycenet ».

Les montants des honoraires des deux tranches seront fixés selon l'estimation de la dépense établie en phase AVP, conformément à l'article III – 1 de l'acte d'engagement.

Le montant de l'estimation de la tranche 2 a été fixé à deux cent quarante-six mille quarante euros quatre-vingt centimes (246 040.80 €).

Le montant des honoraires pour la tranche 2 a été fixé à 8365.39 € HT soit 10 038.47 € TTC.

Approuvé à l'unanimité

3. TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE BOURG 2022 – AVENANT N° 1

Monsieur le Maire rappelle le marché passé avec l'entreprise EIFFAGE pour les travaux d'aménagement de Bourg 2022.

En cours d'exécution des travaux, il s'avère que des travaux supplémentaires ont dû être effectués pour répondre aux exigences du chantier, cela conduit à une augmentation du montant du marché.

Montant du marché avant avenant : 317 023.73 €

Montant de l'avenant : 21 079.80 €

Nouveau montant du marché : 338 103.54 €

Approuvé à l'unanimité

4. CONVENTION LOCATION DE LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DU BRU PAR L'ASSOCIATION « LES HOSPITALITÉS NOTRE DAME DU PUY-EN-VELAY ».

Monsieur le Maire rappelle la demande de l'Association « Les Hospitalités Notre Dame du Puy-en-Velay" concernant la location de la grande salle de la maison du Bru, pour un repas le dimanche 18 septembre 2022.

Cette location a été accordée à titre gratuit, car la paroisse bénéficie d'une gratuité chaque année, seul le ménage a été facturé pour un montant de 80 euros.

Approuvé à l'unanimité